



**75€** offerts  
SOUS CONDITIONS<sup>1</sup>

Offre valable pour une première adhésion ou un transfert au Plan d'Épargne Retraite individuel Suravenir PER<sup>2</sup> avec un versement initial net de 4 000€ minimum, investi à 30% minimum en unités de compte, **qui présentent un risque de perte en capital.**

# OFFRE SURAVENIR PER 2022

SOUS CONDITIONS<sup>1</sup>

Offre valable du 01/06/2022 au 15/09/2022

Offre valable pour une première adhésion ou un transfert au Plan d'Épargne Retraite individuel Suravenir PER<sup>2</sup>, avec un versement initial net de 4 000€ minimum, investi à 30% minimum en unités de compte, **qui présentent un risque de perte en capital.**

L'accès à l'investissement donnant droit à prime est subordonné au niveau de risque que l'adhérent est en mesure de supporter.

Valable pour une 1<sup>ère</sup> adhésion ou un transfert au Plan d'Épargne Retraite individuel Suravenir PER<sup>2</sup>

Je soussigné(e) ..... souhaite bénéficier des 75€ offerts sous conditions<sup>1</sup> pour une première adhésion ou un transfert au Plan d'Épargne Retraite individuel Suravenir PER<sup>2</sup>, avec un versement initial net de 4 000€ minimum, investi à 30% minimum en unités de compte, **qui présentent un risque de perte en capital.**

En cas de gestion sous mandat ou de gestion à horizon, la prime sera répartie au prorata des supports en unités de compte, non garanties en capital, qui composent le profil.

En cas de gestion libre, je souhaite que ces 75€ soient versés à 100% sur l'unité de compte suivante :

Nom UC : ..... Code ISIN : .....

**Les unités de compte présentent un risque de perte en capital.**

S'il s'agit d'une SCPI merci de joindre à ce coupon l'annexe de souscription de l'unité de compte choisie

A défaut de précision :

Ces 75€ seront investis à 100% sur l'unité de compte OPCI Swisslife Dynapierre ISIN : FR0013219722, non garantie en capital.

**L'accès à l'investissement donnant droit à la prime est subordonné au niveau de risque que l'adhérent est en mesure de supporter.**

Fait à ....., le .....

Signature

<sup>1</sup> 75 euros offerts. Offre valable pour une première demande d'adhésion ou un transfert, d'un montant minimum de 4 000 € investi à 30% minimum en unités de compte. Versement fait par une personne majeure, sur le Plan d'Épargne Retraite individuel Suravenir PER<sup>2</sup>, reçue entre le 1<sup>er</sup> juin 2022 et le 15 septembre 2022 (date de réception de la demande d'adhésion complète faisant foi) accompagnée du coupon de l'offre, sous réserve d'acceptation par Epargnissimo. En cas de gestion libre, l'assureur versera la prime à l'adhésion, sur une unité de compte du choix du client ou à défaut sur l'OPCI Swisslife Dynapierre (FR0013219722). En cas de gestion sous mandat ou de gestion à horizon, la prime sera versée au prorata des supports qui composent le profil. Versement de la prime dès réception du dossier complet.

Les unités de compte ne garantissent pas le capital versé et sont soumises aux fluctuations des marchés financiers à la hausse comme à la baisse, les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

<sup>2</sup> Suravenir PER est un Plan d'Épargne Retraite individuel, contrat d'assurance de groupe de type multisupport dont l'exécution est liée à la cessation d'activité professionnelle. Ce contrat est commercialisé par Epargnissimo et géré par Suravenir - Société Anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital entièrement libéré de 1 175 000 000 €. Société mixte régie par le Code des assurances - 232 rue Général Paulet, BP 103, 29802 Brest cedex 9. Siren 330 033 127 RCS Brest. Suravenir et Epargnissimo sont soumises au contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudenciel et de Résolution (4 Place de Budapest - CS 92459 - 75436 PARIS CEDEX 09).

EPARGNISSIMO, société à responsabilité limitée, RCS TOULOUSE SIREN : 509 041 489. Siège Social : 9 rue Alsace Lorraine, 31000 Toulouse. EPARGNISSIMO est enregistré à l'ORIAS sous le numéro : 09 049 292. www.epargnissimo.fr

**75€** offerts  
SOUS CONDITIONS<sup>1</sup>

Offre valable pour une première adhésion ou un transfert au Plan d'Épargne Retraite individuel Suravenir PER<sup>2</sup> avec un versement initial net de 4 000€ minimum, investi à 30% minimum en unités de compte, **qui présentent un risque de perte en capital.**

# OFFRE SURAVENIR PER 2022

SOUS CONDITIONS<sup>1</sup>

Offre valable du 01/06/2022 au 15/09/2022

Offre valable pour une première adhésion ou un transfert au Plan d'Épargne Retraite individuel Suravenir PER<sup>2</sup>, avec un versement initial net de 4 000€ minimum, investi à 30% minimum en unités de compte, **qui présentent un risque de perte en capital.**

L'accès à l'investissement donnant droit à prime est subordonné au niveau de risque que l'adhérent est en mesure de supporter.

Document commercial dépourvu de valeur contractuelle.